

L'AD-PA favorable aux seuls contrôles ciblés comme dans la petite enfance

Aurore BERGÉ vient d'indiquer que l'Etat engagerait rapidement des contrôles très ciblés dans le secteur de la petite enfance susceptibles de conduire à la fermeture de structure.

L'AD-PA salue cet engagement qui rejoint ses positions exprimées notamment à l'occasion des révélations du livre « Les Fossoyeurs » de Victor CASTANET.

L'AD-PA rappelle en ce sens qu'il ne sert à rien de stigmatiser toute une profession en généralisant les contrôles dans un secteur sous-doté et que cette méthode ne permet pas de réduire les maltraitances, qui pour bon nombre d'entre-elles sont imputables au manque de moyens en établissement comme à domicile.

L'AD-PA appelle donc à fixer le ratio de 8 professionnels pour 10 résidents (et l'équivalent à domicile) promis par Dominique DE VILLEPIN en 2006.

Qu'est-ce qui justifie la mise en place d'un ratio dans la petite enfance et non dans le secteur de l'aide aux personnes âgées vulnérables ? En rien le manque de candidats, car l'AD-PA rappelle que de nombreux psychologues, animateurs, professions socio-culturelles, étudiants... sont prêts à s'investir dans le secteur dès lors qu'Etat et Départements accordent les financements dédiés à la création de ces postes.

En somme, les décisions de bon sens prises par la Ministre des Solidarités et des Familles à l'égard des jeunes enfants doivent se traduire par des dispositifs similaires à l'égard des personnes âgées.

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)